

**LAC MCGREGOR**  
**2021 - Projet pilote sur les bateaux de surf**

Au cours des dernières années, certains résidents du lac McGregor ont exprimé leurs préoccupations concernant le nombre croissant de bateaux qui créent des sillages plus importants que la normale, tels que les bateaux "Wake" ou "Surf".

Il a été porté à notre attention que le lac Saint-Pierre a entamé le processus d'application RRUB<sup>1</sup> du gouvernement fédéral en travaillant avec la municipalité de Val des Monts (VDM). D'après nos recherches préliminaires, le RRUB permet à une municipalité de demander au gouvernement fédéral de restreindre l'utilisation de tout navire sur un plan d'eau canadien, afin de renforcer la sécurité, de protéger l'environnement et d'assurer l'intérêt public. Il est important de noter qu'une demande RRUB n'est pas acceptée en fonction du nombre de personnes qui appuient une restriction, mais plutôt en fonction de sa valeur et de sa nécessité. En outre, les solutions non réglementaires sont traitées de manière préférentielle afin de respecter une directive du Cabinet concernant la rationalisation des règlements (la réglementation doit être le dernier recours).

L'Association du lac McGregor reconnaît que tous les lacs de VDM sont différents et présentent des défis et des opportunités de limitation différents en raison de leur géographie et de leur topographie, ce qui peut avoir un impact sur la viabilité et la durabilité de divers sports nautiques, y compris la navigation de plaisance. L'été dernier, l'Association a entamé un dialogue avec les propriétaires de bateaux de surf qui résident sur le lac afin de déterminer la possibilité de créer en collaboration des lignes directrices et de convenir de certaines mesures pour réduire l'impact de cette activité.

Après beaucoup de travail durant l'automne et l'hiver, nous lançons maintenant un projet pilote pour l'été 2021 en collaboration avec les propriétaires de bateaux de surf qui résident sur le lac.

**Ce projet est mené par une approche collaborative avec les objectifs suivants en tête :**

- Réduire l'impact environnemental;
- Améliorer la qualité de vie sur le lac;
- Améliorer le sentiment général de communauté sur le lac; et
- Augmenter le sentiment de fierté des résidents du lac où le respect mutuel est une valeur partagée.

**Grâce à ce projet pilote :**

- Les propriétaires de bateaux de surf seront invités à examiner les lignes directrices (ANNEXE A) préparées en collaboration entre les propriétaires de bateaux de surf et l'association et à accepter de mener des activités de surf en respectant ces lignes directrices. Un formulaire d'inscription (ANNEXE B) sera présenté aux propriétaires de bateaux de surf pour qu'ils se joignent officiellement au projet; et
- Les résidents du lac qui possèdent des rampes de mise à l'eau privées seront priés de ne pas autoriser l'utilisation de leurs rampes pour toute embarcation de surf qui n'appartient pas à un résident du lac et de n'accorder l'utilisation de leur rampe qu'aux résidents<sup>2</sup> qui ont rempli le formulaire d'inscription.

**Résultats du projet pilote**

On croit actuellement qu'avec la collaboration de toutes les parties, il est possible d'atteindre les objectifs énoncés ci-dessus. Ceci étant dit, l'association n'a aucune juridiction sur l'application des directives de navigation de plaisance prescrites dans ce projet pilote. Par conséquent, l'association surveillera les dérogations aux lignes directrices et tiendra un registre de toutes les plaintes sérieuses des résidents du lac. Le conseil d'administration se réunira à l'automne pour évaluer les résultats globaux de ce projet pilote afin de déterminer si ce qui a été réalisé au cours de ce projet est durable et pour déterminer les prochaines étapes.

---

<sup>1</sup> RRUB - Règlement sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments - Loi habilitante : LOI DE 2001 SUR LA MARINE MARCHANDE DU CANADA

<sup>2</sup> Ce projet pilote est destiné aux résidents de McGregor Lake uniquement.

**LAKE MCGREGOR**  
**2021 – Surf Boat Pilot Project**

Over the past several years, some residents of Lake McGregor have expressed concerns regarding the growing number of boats that create larger than normal wakes such as “Wake” or “Surf” Boats.

It has come to our attention that Lake St Pierre has initiated the Federal Government VORR application process by working with the Municipality of Val des Monts (VDM). From our preliminary research, the VORR<sup>3</sup> allows a municipality to ask the federal government to restrict the use of any vessel on a Canadian water body, in order to enforce safety, protect the environment and ensure the public interest. It is important to note that a VORR application is not accepted on the basis of the number of people who support a restriction, but rather on the basis of its value and necessity. As well, Non-regulatory solutions are treated preferentially in to meet a Cabinet Directive regarding the streamlining of regulations (regulation means being the last resort)

The McGregor Lake Association recognises that all lakes in VDM are different and present different limitation challenges and opportunities by their geography and topography which can impact the viability and sustainability of various water sports including surf boating. Last summer, the Association initiated a dialog with Surf Boat owners who reside on the lake to determine the feasibility of collaboratively creating guidelines and agree to certain measures to reduce the impact of this activity.

After much work over the fall and winter we are now launching a Pilot Project for summer 2021 in collaboration with surf boat owners who reside on the lake.

**This project is driven by a collaborative approach with the following objectives in mind:**

- Reduce the environmental impact;
- Improve quality of life on the lake;
- Enhance the overall sense of community on the lake; and
- Increase the sense of pride for resident of the lake where mutual respect is a shared value.

**Through this pilot project :**

- surf boat owners will be asked to review the guidelines (ANNEX A) prepared collaboratively between surf boat owners and the association and to agree to conduct surf boat activities in keeping with these guidelines. A registration form (ANNEX B) will be presented to surf boat owners to formally join the project; and
- residents of the lake who own private boat launches will be asked that they refrain from allowing use of their ramps for any surf boat that are not owned by a resident<sup>4</sup> of the lake and only grant use of their ramp to those residents who have completed the registration form.

**Pilot project outcomes**

It is believed at this time that with the collaboration of all parties, that is possible to achieve our above stated objective. That being said, the association has no jurisdiction over the enforcement of any of the boating guidelines prescribed in this pilot project. As a result, the association will monitor and keep records of clear infringement of the guidelines and keep a record of any serious complaints by lake residents. The Board will meet in the fall to assess the overall results of this pilot project to determine if what has been achieved during this project is sustainable and to determine next steps.

---

<sup>3</sup> Vessel Operation Restriction Regulations - part of the Canada Shipping Act 2001 enacted by the Federal Transport Ministry

<sup>4</sup> This pilot project is intended for McGregor Lake residents only